CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS D'ÉTÉ 2023

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 10 au 13 août 2023

LIEU Sportplexe de Pierrefonds

HÔTE : CPA les Deux Rives

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA

P-23-001

AVIS IMPORTANT

Veuillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions doivent être payés en ligne et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 26 juin 2023, 16h. (HAE (UTC 04-00))

PATINAGEQUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES 3
PATINOIRES..... 3
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES) 3
INSCRIPTIONS 4
DROITS D'INSCRIPTION..... 5
CONTENU DE PROGRAMME..... 5
HORAIRE DE LA COMPÉTITION 6
HÉBERGEMENT..... 6
ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS 6
MUSIQUE 7
VIDÉO 7
PRIX 8
COSTUMES..... 8
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS 8
AUTRES RENSEIGNEMENTS 8
ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)..... 9
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION 9
TIRAGES AU SORT 9
Épreuves en simple chez les Messieurs..... 9
Épreuves en simple chez les Dames 10
Épreuves en couple 11
Épreuves en danse..... 11

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les Championnats québécois d'été 2023 qui se dérouleront conformément aux Règlements de compétitions de Patinage Canada.

Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

RENSEIGNEMENTS SUR LES PERSONNES-RESSOURCES

Coordonnatrice aux compétitions et aux événements:	Virginie Houle-Roux
Téléphone :	514 252-3073 poste 3597
Courriel :	virginiehouleroux@patinage.qc.ca
Site Internet :	www.patinage.qc.ca
Gestionnaire de la compétition :	Jessie Côté
Représentante technique :	Guylaine McSween
Spécialiste de données en chef :	Francine Tanguay
Spécialiste de données informatiques en chef :	René Perron

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Sportplexe 4 Glaces Pierrefonds 14700, boul. Pierrefonds Pierrefonds (QC) H9H 4Y6	100' x 200' (Glace 4) 85' x 200' (Glace 3) 85' x 200' (Glace 1) 85' x 200' (Glace 2)

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (EXIGENCES TECHNIQUES)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les concurrents ne peuvent participer à plus d'une catégorie par discipline, par exemple : s'inscrire en Pré-Novice Dames programmes combinés et Novice Dames programmes combinés ne sera pas permis.

Les patineurs n'ont pas la possibilité de s'inscrire dans un seul segment s'ils le désirent. La participation au programme court est obligatoire pour accéder au programme libre.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS

Les participants aux épreuves des Championnats québécois d'été doivent satisfaire aux critères suivants :

(1) Être membres associés en règle de l'Association.

(2) **CITOYENNETÉ CANADIENNE :** être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

Tous les citoyens étrangers souhaitant participer aux **compétitions de qualification de Patinage Canada** doivent remplir le formulaire de demande pour les citoyens étrangers. Pour être admissible à ces compétitions, vous devez présenter une lettre « d'acceptation » provenant du bureau National de Patinage Canada lors de votre inscription à une compétition de qualification de la saison.

Ce formulaire doit être rempli annuellement. La date limite chaque année est le 25 août. Pour plus d'information, veuillez vous référer à cette page.

Demande pour les citoyens étrangers

(3) **CODE DE DÉONTOLOGIE :** Voir le code déontologie de Patinage Canada.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Règlements de compétition)

(1) Pour les compétitions non qualificatives, les concurrents peuvent se surclasser de catégorie sans avoir à respecter les exigences en matière de tests.

(2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les Règlements de compétition de Patinage Canada pour chaque discipline.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le lien suivant : inscription toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mardi 27 juin 2023 à 16 h**. **(HAE [UTC-04:00])**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne par carte de crédit ou débit direct.

Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont admissibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais de service (1 % [min.1$, max.10$]), les frais administratifs (2.5 %.) et les taxes.

	Avant le 27 juin 2023 16h	**Du 27 juin 16h01 au 3 juillet 16h**
Simple	**Prog. Combinés**	**Après date limite**
Pré-Novice à Senior	250 $	350 $

Couple	**Prog. Combinés**	
Pré-Novice à Senior	145 $/partenaire	195 $/partenaire

Danse	**Prog. Combinés**	
Pré-Novice à Senior	160 $/partenaire	210 $/partenaire

L'accréditation des patineurs, des officiels et des entraîneurs commencera une heure avant le début des événements. L'inscription se fait sur le site de compétition.

CONTENU DE PROGRAMME

Tous les participants doivent remplir le formulaire en ligne de contenu de programme avant le lundi 17 juillet 2023.

Des frais de 10 $ pour chaque formulaire de contenu de programme manquant (Prog. Court et Prog. Libre) **au 17 juillet 2023**, seront applicables.

- Simple
- Couple
- Danse

HORAIRE DE LA COMPÉTITION

L'horaire sera disponible sur le site de Patinage Québec.

HÉBERGEMENT

Veuillez vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS

Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.

Scénario 1 : Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
  - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex. : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

Scénario 2 : Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 $ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
  - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
    - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code d'éthique »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnées.

Scénario 3 : Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- **Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.**

Lors de l'accréditation
Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 $ a été fait (preuves fournies).

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

IMPORTANT : Remise obligatoire des CD lors de l'accréditation.

Normes pour la remise des CD
(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
(3) Le nom de l'athlète suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
(5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos CD et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

Pour toute question technique, écrivez à : patinage@patinage.qc.ca

VIDÉO

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. La procédure pour faire l'achat des vidéos sera envoyée aux participants d'ici le début juillet.

PRIX

Des médailles seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque discipline. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il aura une médaille. Vous pourrez obtenir les instructions de la remise des médailles au moment de l'inscription.

FRAIS D'ADMISSION

L'accréditation des spectateurs est gratuite pour cet évènement.

COSTUMES

Les vêtements de tous les concurrents doivent être modestes, dignes et appropriés pour la compétition sportive – de conception non criarde ou théâtrale. Les accessoires sont interdits.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉS

Patinage Canada, Patinage Québec, le CP des Deux Rives et l'équipe bénévole locale n'assument aucune responsabilité pour tout dommage ou blessure que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leurs inscriptions à ces Championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs conviennent d'assumer tous les risques ou blessures à la personne du concurrent ou dommage à ses biens résultant du déroulement et de la gestion des compétitions, causé par ces compétitions ou qui y sont liés et de dégager de toute réclamation les officiels, l'Association, la section, l'équipe bénévole et leurs cadres. Les inscriptions des patineurs ne seront acceptées qu'en vertu de ces conditions.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photo et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.
Tout règlement ou communication de l'UIP durant les prochains mois pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats québécois d'été 2023.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour toutes les épreuves.

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (Exigences techniques)

Pour toutes les catégories, les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada.

Les concurrents ne peuvent participer à plus d'une catégorie par discipline.

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION

1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats peuvent se surclasser de catégories sans avoir à respecter les exigences en matière de tests.

2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE :** Les concurrents qui désirent participer aux Championnats doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées dans les Règlements de compétition de Patinage Canada pour chaque discipline.

TIRAGES AU SORT

La méthode de tirage au sort des parties subséquentes sera **par ordre inversé**.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS D'ÉTÉ.

Épreuves en simple chez les Messieurs

(a) Senior

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.

(ii) **ÂGE :** Aucune limite

(iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 4 min (+/- 10 sec.)

(b) Junior

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.

(ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1er juillet précédant la compétition.

(iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.

(ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

(iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

(iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en simple chez les Dames

(a) Senior

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.

(ii) **ÂGE :** Aucune limite

(iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.

(ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

(iii) Programme court d'une durée de 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

c) Novice

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.

(ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 17 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

(iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE :** Les concurrents ne doivent pas avoir atteint l'âge de 16 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

(iii) Programme court d'une durée 2 min. 20 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en couple

(a) Senior

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
(ii) **ÂGE :** Aucune limite
(iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet Or de style libre.
(ii) **ÂGE :** Aucune limite
(iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.)
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 10 (Senior Argent) de style libre.
(ii) **ÂGE :** Aucune limite
(iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

(i) **TEST :** Avoir réussi le test complet STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.
(ii) **ÂGE :** Les concurrents de patinage en couple pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.
(iii) Programme court d'une durée 2 min. 40 sec. (+/- 10 sec.).
et programme libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

Épreuves en danse

(a) Senior

(i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi l'évaluation du test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
(ii) **ÂGE :** Aucune limite
(iii) Danse rythmique d'une durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
et danse libre d'une durée de 4 min. (+/- 10 sec.)

(b) Junior

(i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi l'évaluation du test Or A et Or B de danse ou un test de niveau supérieur.
(ii) **ÂGE :** Critères d'âge junior de l'ISU (la limite d'âge maximum seulement s'applique : les femmes ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans et les hommes ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1er juillet précédant la compétition).
(iii) Danse rythmique d'une durée de 2 min. 50 sec. (+/- 10 sec.)
et danse libre d'une durée de 3 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)

(c) Novice

(i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 8 (Junior Argent) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE :** Les femmes ne doivent pas avoir atteint l'âge de 19 ans et les hommes ne doivent pas avoir atteint l'âge de 21 ans avant le 1er juillet précédant la compétition.

(iii) Danses sur tracé **Valse Starlight** et **Paso Doble**
et danse libre d'une durée de 3 min. (+/- 10 sec.)

(d) Pré-Novice

(i) **TEST :** Au moins un des partenaires doit avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de danse au complet ou un test de niveau supérieur.

(ii) **ÂGE :** Les concurrents de danse pré-novice ne doivent pas avoir atteint l'âge de 18 ans avant le 1er juillet précédant l'événement.

(iii) Danses sur tracé **Rocker Foxtrot** et **Valse Starlight.**
et danse libre d'une durée de 2 min. 30 sec. (+/- 10 sec.)